

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TITRE PRÉLIMINAIRE – LES CONTEXTES DE LA VIOLENCE SEXUELLE ET CONJUGALE</b> . . . . .	1
<b>Chapitre 1 – Le cadre théorique</b> . . . . .	3
Section 1 – La pertinence des actions civiles . . . . .	3
Section 2 – Une reconceptualisation féministe des principes de la responsabilité extracontractuelle . . . . .	10
A. Les femmes au cœur des réflexions . . . . .	11
B. Le rejet de l’objectivité de la norme juridique . . . . .	13
C. La contextualisation . . . . .	14
D. La dichotomie entre la sphère privée et la sphère publique . . . . .	15
E. La promotion de l’agentivité des femmes . . . . .	16
<b>Chapitre 2 – Les contextes sociaux de la violence sexuelle et conjugale</b> . . . . .	21
Section 1 – Le contexte : phénomène mondial, genré et systémique . . . . .	21
Section 2 – Définition de la violence envers les femmes . . . . .	24
A. Difficulté à définir le phénomène . . . . .	24
1. Contexte international . . . . .	25

2.	Proposition de définition . . . . .	31
B.	Difficulté à mesurer le phénomène . . . . .	32
1.	Problèmes méthodologiques . . . . .	32
2.	Portrait statistique canadien de la violence sexuelle et conjugale . . . . .	34
Section 3 –	Problématiques sociales de la violence sexuelle et conjugale . . . . .	37
A.	L'agression sexuelle des enfants . . . . .	37
1.	Les agressions sexuelles au sein de la famille . . . . .	38
2.	La violence sexuelle perpétrée par les « éducateurs » . . . . .	42
3.	La violence sexuelle perpétrée par les étrangers . . . . .	48
B.	L'agression sexuelle des adultes . . . . .	48
1.	La violence dans les fréquentations amoureuses . . . . .	49
2.	La violence sexuelle perpétrée dans des contextes de dépendance ou d'exploitation . . . . .	51
3.	La violence sexuelle perpétrée par les étrangers . . . . .	54
C.	La violence conjugale . . . . .	54
<b>Chapitre 3 –</b>	<b>Les effets de la violence sexuelle et conjugale sur les personnes . . . . .</b>	<b>59</b>
Section 1 –	Les effets physiques et psychologiques chez l'enfant . . . . .	59
A.	Description . . . . .	59
B.	Conceptualisations . . . . .	62
1.	Le syndrome d'accommodation chez l'enfant . . . . .	63

2. La névrose post-traumatique . . . . .	63
Section 2 – Les effets physiques et psychologiques chez la cliente adulte . . . . .	64
A. Description . . . . .	65
B. Conceptualisations . . . . .	69
<b>Chapitre 4 – Le contexte éthique de la représentation. . .</b>	<b>73</b>
Section 1 – Utiliser ou non le mot « victime » . . . . .	73
Section 2 – L'accès à des formes de soutien et de participation . . . . .	79
Section 3 – Pour une représentation qui renforce le pouvoir d'action . . . . .	81
<b>PARTIE I – LES CONDITIONS DU RECOURS . . . . .</b>	<b>85</b>
<b>Chapitre 1 – La prescription extinctive . . . . .</b>	<b>87</b>
Section 1 – Les fondements de la prescription extinctive en regard de la situation des victimes de violence sexuelle et conjugale . . . . .	89
Section 2 – Les mécanismes d'assouplissement de la prescription extinctive . . . . .	91
A. L'impossibilité psychologique d'agir. . . . .	92
1. Le critère de la force majeure . . . . .	93
2. La reconnaissance progressive de l'impossibilité psychologique d'agir . . . . .	95
a) Les enseignements de la Cour suprême : les arrêts <i>M (K) c M (H)</i> et <i>Gauthier</i> <i>c Beaumont</i> . . . . .	96
1) La présomption de conscience . . . . .	96
2) La crainte comme motif d'impossibilité d'agir . . . . .	101

b) L'application des enseignements de la Cour suprême à la violence sexuelle et conjugale . . . . .	102
3. La manifestation graduelle du préjudice. . . . .	112
<b>Chapitre 2 – Les recours . . . . .</b>	<b>117</b>
Section 1 – Les régimes étatiques d'indemnisation . . . . .	117
A. <i>La Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels.</i> . . . .	118
1. Le portrait de la clientèle . . . . .	118
2. Les conditions d'application . . . . .	123
3. Le besoin de réforme . . . . .	135
a) Les crimes exclus . . . . .	136
b) Les délais pour présenter une demande . . . . .	137
c) Le refus d'indemnisation en cas de faute lourde . . . . .	138
d) L'exigence de porter plainte et de collaborer avec les autorités policières . . . . .	141
e) Un traitement plus équitable des victimes . . . . .	142
4. Les avantages et les inconvénients de la <i>LIVAC</i> . . . . .	145
B. <i>La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</i> . . . . .	147
C. <i>La Loi sur les normes du travail.</i> . . . .	152
1. Les conditions d'application . . . . .	152
2. Regard critique . . . . .	156
Section 2 – Le recours en responsabilité extracontractuelle . . . . .	163

A. Question préliminaire : le recours en vertu de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> du Québec . . . . .	163
B. La faute . . . . .	165
1. La responsabilité pour la faute personnelle . . . . .	165
a) L'acte de violence : la faute de l'agresseur . . . . .	165
1) La détermination de la faute . . . . .	166
2) Les moyens de défense . . . . .	167
(i) Le consentement chez les enfants . . . . .	167
(ii) Le consentement en vertu du droit disciplinaire . . . . .	168
(iii) Le consentement en vertu de l'article 1457 CcQ . . . . .	170
b) Le manquement à un devoir de dénonciation . . . . .	173
1) Le devoir de rapporter les confidences d'un enfant . . . . .	174
2) Le devoir de dénoncer les soupçons d'agressions sexuelles . . . . .	177
c) Le manquement à un devoir de protection . . . . .	179
1) L'obligation générale de secours . . . . .	179
(i) La <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> . . . . .	180
(ii) Le <i>Code civil du Québec</i> . . . . .	182
2) Les devoirs précis de protection . . . . .	183
(i) Les membres de la famille . . . . .	184
(a) Le parent non-agresseur . . . . .	184
(b) L'enfant devenu adulte témoin de la violence conjugale . . . . .	190

(ii) Les établissements œuvrant auprès des enfants . . . . .	192
(iii) Les autorités de protection de l'enfance . . . . .	193
(iv) Les autorités policières et le Procureur général . . . . .	196
(a) La faute de la police envers les présumés agresseurs . . . . .	198
(b) La faute de la police envers la victime . . . . .	201
(c) La responsabilité du substitut du Procureur général . . . . .	204
(d) La responsabilité des autorités carcérales . . . . .	205
(v) Les autres personnes . . . . .	205
2. La responsabilité pour la faute d'autrui . . . . .	208
a) La responsabilité présumée de l'employeur de l'agresseur . . . . .	208
1) Le lien de préposition . . . . .	214
2) La faute dans l'exécution des fonctions . . . . .	215
(i) En droit civil québécois . . . . .	216
(ii) Les solutions de la common law canadienne . . . . .	229
b) La faute présumée du parent de l'agresseur . . . . .	235
c) La faute présumée de l'éducateur de l'agresseur . . . . .	237
3. La responsabilité de l'assureur . . . . .	239
a) L'assurance de responsabilité : quelques principes généraux . . . . .	240
b) Les obligations de l'assureur de responsabilité . . . . .	245

c) Les moyens de défense pouvant être soulevés par l'assureur de l'agresseur . . . . .	249
1) L'exclusion du préjudice causé par la faute intentionnelle de l'assuré . . . . .	249
(i) La subjectivité de la faute intentionnelle . . . . .	250
(ii) Les solutions de common law en droit canadien . . . . .	258
2) L'exclusion du préjudice causé par l'acte criminel de l'assuré . . . . .	264
d) La responsabilité de l'assureur des autres défendeurs . . . . .	265
1) L'exclusion des membres de la famille de l'assuré . . . . .	266
2) La définition limitative du préjudice couvert . . . . .	268
a) Les dommages-intérêts compensatoires . . . . .	269
b) Le « préjudice personnel » ou le « préjudice corporel » . . . . .	270
3) Les restrictions temporelles quant à la protection contractuelle offerte . . . . .	271
C. Le lien de causalité . . . . .	275
1. Les événements antérieurs . . . . .	276
a) L'analyse juridique . . . . .	277
b) Les considérations de politique judiciaire . . . . .	284
2. Les événements postérieurs . . . . .	286
a) Les préjudices en chaîne subis par la victime . . . . .	286
b) L'obligation de la demanderesse de ne pas aggraver le préjudice . . . . .	288

D. Le préjudice . . . . .	291
1. La nature du préjudice subi . . . . .	298
2. L'évaluation du préjudice . . . . .	300
a) Les conséquences pécuniaires . . . . .	300
1) Les pertes encourues jusqu'au procès . . . . .	300
2) Les pertes futures . . . . .	302
(i) Les dépenses futures extraordinaires . . . . .	303
(ii) La perte de capacité de gains . . . . .	305
b) Les conséquences non pécuniaires . . . . .	312
c) La présentation d'excuses . . . . .	318
d) Les dommages-intérêts punitifs . . . . .	323
1) Les conditions d'attribution . . . . .	326
(i) Une atteinte illicite et intentionnelle . . . . .	328
(ii) La condamnation pénale antérieure . . . . .	329
2) Les critères d'évaluation . . . . .	331
e) Les dommages-intérêts moratoires . . . . .	335
E. La « victime par ricochet » . . . . .	335
1. Le recours en responsabilité civile extracontractuelle . . . . .	337
2. Le recours en vertu de la <i>Charte des droits     et libertés de la personne</i> . . . . .	341
a) L'octroi de dommages-intérêts compensatoires en vertu de l'article 49, al 1 de la Charte québécoise . . . . .	342

b) L'octroi de dommages-intérêts punitifs en vertu de l'article 49, al 2 de la Charte québécoise . . . . .	345
<b>PARTIE II – LA MISE EN ŒUVRE DU RECOURS . . . . .</b>	<b>349</b>
<b>Chapitre 1 – La préparation au procès . . . . .</b>	<b>351</b>
Section 1 – Le moment approprié pour poursuivre . . . . .	351
Section 2 – Un recours individuel ou collectif ? . . . . .	356
A. L'autorisation du recours collectif . . . . .	357
1. La présence des questions collectives . . . . .	359
2. L'apparence de droit . . . . .	365
3. Le véhicule procédural approprié . . . . .	367
4. La qualité du représentant . . . . .	372
5. La description du groupe . . . . .	374
B. Le jugement sur la requête en autorisation . . . . .	375
C. Le fonctionnement du recours collectif . . . . .	376
D. Le Fonds d'aide aux recours collectifs . . . . .	385
1. Le fonctionnement du Fonds d'aide aux recours collectifs . . . . .	385
2. Le fardeau financier lié à un recours collectif . . . . .	387
Section 3 – La rédaction de l'acte introductif d'instance . . . . .	389
A. Les mesures de protection de l'identité de la demanderesse . . . . .	389
1. L'anonymat de la demanderesse . . . . .	391
2. L'ordonnance de non-publication . . . . .	394
3. Le huis clos . . . . .	394
4. La protection de l'identité du défendeur . . . . .	395

B. Précisions sur le contenu de la requête introductive d'instance . . . . .	397
Section 4 – Les procédures de divulgation de la preuve . . . . .	403
A. L'interrogatoire au préalable . . . . .	404
1. Les personnes assignées . . . . .	404
2. La portée des questions . . . . .	412
B. L'examen médical . . . . .	414
C. L'accès aux documents . . . . .	418
1. Les dossiers médicaux . . . . .	420
2. Les autres documents ou informations confidentielles . . . . .	425
Section 5 – Le règlement à l'amiable . . . . .	429
A. Les mécanismes d'accès au règlement à l'amiable . . . . .	430
1. La médiation . . . . .	430
2. La conciliation judiciaire . . . . .	434
B. La conclusion du règlement à l'amiable . . . . .	441
<b>Chapitre 2 – Le procès . . . . .</b>	<b>445</b>
Section 1 – Le degré de preuve requis . . . . .	445
Section 2 – Les moyens de preuve . . . . .	449
A. La preuve testimoniale . . . . .	450
1. Les témoins des faits . . . . .	450
a) Le témoignage de la victime . . . . .	451
1) L'enfant victime d'agressions sexuelles . . . . .	452
(i) La capacité de témoigner . . . . .	452

(ii) La crédibilité . . . . .	454
(iii) Les mesures de protection de l'enfant . . . . .	460
(iv) Les déclarations extrajudiciaires de l'enfant . . . . .	463
2) La femme violentée . . . . .	466
b) Les autres témoins des faits . . . . .	469
1) Les déclarations extrajudiciaires de la victime . . . . .	470
2) La description des comportements de la victime . . . . .	472
3) Les faits similaires de l'agresseur . . . . .	474
2. La preuve médicale . . . . .	475
a) Les symptômes physiques . . . . .	475
b) Les symptômes psychologiques . . . . .	476
c) Les témoins experts . . . . .	477
B. La preuve écrite . . . . .	482
C. La preuve par présomption . . . . .	484
D. La preuve par aveu . . . . .	488
<b>Chapitre 3 – La réponse du défendeur : le recours pour atteinte à la réputation . . . . .</b>	<b>491</b>
1. La poursuite en diffamation contre la victime . . . . .	493
2. La poursuite en diffamation pour les allégations dans les actes de procédure . . . . .	497
3. La réponse de la victime : la poursuite pour recours abusif . . . . .	498
<b>BIBLIOGRAPHIE . . . . .</b>	<b>501</b>

TABLE DE LA LÉGISLATION.....	551
TABLE DE LA JURISPRUDENCE .....	573
INDEX ANALYTIQUE .....	615